

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement**

Projet éolien Massif du Sud de Saint-Laurent Énergie

**Un projet destructeur d'environnement et
d'économie**

par Germain Chabot

Le 20 janvier 2010

Introduction

Je m'appelle Germain Chabot, je suis ingénieur forestier natif de St-Luc de Bellechasse où j'ai grandi au cœur du Massif du Sud, auquel je suis profondément attaché.

Depuis plusieurs années, j'ai acquis des terrains forestiers dans le but de protéger l'intégrité et la diversité de ce milieu par un aménagement forestier écosystémique pour y développer l'écotourisme.

En plus de détruire le potentiel de développement de la principale ressource de la région, le tourisme, ce projet enlève la principale richesse de ceux qui y habitent, c'est-à-dire leur qualité de vie. Il détruit aussi le potentiel de développement durable des municipalités touchées par ce projet, il produit une énergie qui s'ajoute aux surplus qu'on vend à perte, à la charge des québécois pour enrichir les compagnies étrangères et nous appauvrir collectivement.

Si ce projet se réalise, la vocation du territoire sera coulée dans le béton.

Ce sont les raisons pour lesquelles je présente ce mémoire.

J'aurais aimé avoir plus de temps et plus d'énergie pour rédiger mon mémoire, mais je ne suis pas un expert payé par le promoteur, je ne suis qu'un citoyen qui prend de son temps, pour défendre les intérêts de sa région.

Généralités

Déposer un mémoire suite aux audiences du BAPE. Après avoir dit à peu près tout ce qu'on pouvait dire, on se retrouve encore devant une page blanche sur laquelle on doit exposer nos arguments pour défendre ce qu'on croyait acquis. Tant d'idées se bousculent dans ma tête que c'est comme à l'heure de pointe, ça sort difficilement, mais avant tout, je ressens un profond écoëurement d'avoir encore à défendre ce que je croyais évident et surtout compris par tout bon entendeur.

Mémoire... quel paradoxe si on considère la définition du dictionnaire qui définit entre autre ce mot comme la capacité de se souvenir, pour apprendre du passé et ainsi ne pas retomber dans les mêmes erreurs. On constate que collectivement, on en a bien peu.

Où est passé le projet d'être maître chez nous amené au début des années 1960 par Jean Lesage, Adélard Godbout et René Lévesque ? ¹

C'est au début des années 1960 qu'a démarré la nationalisation de l'électricité. Le développement de l'hydroélectricité par l'état québécois allait nous permettre de ne plus dépendre uniquement des étrangers pour notre développement social et économique, de sortir enfin de l'ère de dépendance, de ne plus être un peuple colonisé en attente des investissements étrangers pour avoir une « job ». L'électricité produite par les complexes Manic-Outarde, La Grande, etc., nous a permis de développer l'industrie des pâtes et papiers, l'aluminium, le développement urbain et rural et tout ce qui fait notre qualité de vie aujourd'hui. Grâce à la prospérité économique ainsi générée, on a pu se doter de mesures sociales (assurances maladie, etc.) qui faisaient et font encore aujourd'hui, mais pour combien de temps, l'envie des autres nations. Cette électricité qui forme le bloc patrimonial coûte à Hydro-Québec Distribution entre 2c et 3c/kWh.

Ce développement a de plus permis à Hydro-Québec, leurs sous-entrepreneurs et consultants, de devenir les experts dans le développement de l'hydroélectricité.

Lorsqu'on est capable de bâtir et d'opérer des mégaprojets de l'envergure de ceux opérés par Hydro-Québec, ne pensez-vous pas qu'on soit aussi capables de construire de simples parcs éoliens qui sont nettement moins complexes (des mâts montés sur des socles de béton soutenant l'assemblage de pales faisant tourner des engrenages (gear box), qui commandent la génératrice de courant). La plupart de ceux qui liront ce mémoire sont capables, en récupérant quelques pièces, de se fabriquer une éolienne artisanale.

Au cours des dix dernières années, la fermeture de nombre d'usines de pâtes, de scieries et autres gros utilisateurs d'électricité a rendu disponible une quantité importante d'électricité. De plus, des contrats de vente d'électricité sur le marché extérieur, comme l'entente de 25 ans avec le Vermont à 4,5c/kWh prenait fin. Avec la mise en chantier de barrages produisant 1550 mégawatt, etc., en période de récession et dans un contexte où l'industrialisation se déplace, comme la prospérité, vers les pays émergents (Chine, Brésil, etc.), selon moi, on n'avait pas besoin d'être devin pour se douter que, quand la demande ralentit, il faut ralentir l'offre.

¹ Breton, Daniel R., Maître chez nous au 21e siècle.

De plus, la récession, les programmes d'efficacité énergétique, la température plus douce des hivers nous a amené à consommer moins d'électricité.

Il faut prendre en compte que le développement éolien ne se fait pas qu'au Québec et qu'on a qu'à traverser la frontière pour constater que des montagnes et du vent, les états du nord des États-Unis en ont en masse. Les coûts reliés au surplus d'électricité en 2010, si on se base sur le coût moyen de production de 9,6¢/kwh, représentent une facture de 1.08 milliard de dollars².

De 2010 à 2023, années après années, Hydro-Québec s'attend à ce que son offre d'électricité dépasse la demande. Mais selon moi, avec tout le développement éolien qui se fait en Ontario et aux États-Unis, cette situation va durer beaucoup plus longtemps.

Dans ce contexte, a-t-on besoin d'un projet qui générera des surplus qui ne trouveront pas preneurs à moins de les donner ? En résumé, dans le contexte actuel et aussi loin qu'on peut voir, ce projet est une aberration totale.

Il serait nettement moins coûteux pour la région, la province, de rembourser les quelques frais reliés à l'annulation de ce contrat que de s'entêter à continuer à couler l'économie de la province avec un tel éléphant blanc. De toute façon, si un jour on a besoin de cette énergie, le vent soufflera encore sur nos montagnes.

Avec tout ces surplus, quelqu'un peut-il m'expliquer la précipitation du gouvernement à aller en appel d'offres dans des nouveaux projets (La Romaine, l'éolien) qui produisent de l'énergie qui coûte plus cher à Hydro-Québec qu'elle ne rapporte. Lors de son passage devant l'Assemblée nationale en octobre 2009, où il présentait son plan stratégique 2009 à 2013, le président d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, déclarait que les dividendes versés au gouvernement passeraient de 2,25 milliards \$ en 2009 à 1,65 milliards \$ en 2013³. Dans un contexte où le gouvernement cherche le moyen de revenir à l'équilibre budgétaire et où il n'a aucun contrôle sur le prix de l'énergie vendue à l'extérieur du Québec, ce prix étant fixé par le marché (Bourse de l'énergie), le gouvernement n'a plus qu'une solution pour combler l'écart ou plus, c'est de hausser les tarifs d'électricité des consommateurs québécois.

En considérant qu'Hydro-Québec était en situation de surplus d'énergie, on comprend difficilement l'urgence d'émettre une telle quantité d'appels d'offres de projets dont la taille nécessitait de grandes capacités de financement, et qui éloigne de ce fait les petits promoteurs québécois.

Lorsqu'Hydro-Québec nous dit que les parcs éoliens sont complémentaires à l'hydroélectricité, tout le monde comprend que lorsque le vent souffle, on peut stocker l'eau dans les réservoirs pour produire du courant au besoin. Ce qui est plus difficile à comprendre ou à justifier, considérant le potentiel éolien entre la Baie James et le Labrador, soit près des barrages et des lignes de transport, est que cette énergie là n'y ait pas été développée au départ. En effet, considérant la capacité du réseau de transport à partir de la Baie James, on aurait pu installer tous les projets

² Le Devoir.com, mercredi le 19 janvier 2011, Un milliard de coûts pour Hydro-Québec
<http://www.ledevoir.com/societe/260926/un-milliard-de-couts-inutiles-pour-hydro-quebec>

³ Lapresseaffaires.cyberpresse.ca, 6 octobre 2009 à 13h43.

éoliens dans cet endroit isolé et gérer l'ensemble à la source au lieu de détruire la qualité de vie de dizaines de milliers de québécois. En développant en collaboration avec un promoteur ce territoire, on aurait pu acquérir une véritable expertise québécoise pour conserver la maîtrise de l'électricité et en maximiser les retombées au Québec.

Avec l'endettement de l'état qui grandit sans cesse (on est les 5^e plus endettés par habitant au monde), l'état, pour réduire ses dépenses et tenter de retrouver le chemin de l'équilibre fiscal, transfère des responsabilités aux régions. Ces régions ont donc de plus en plus besoin de revenus pour supporter les services et le développement. Comme les payeurs de taxes sont déjà trop taxés, il faut trouver d'autres sources de revenus. Ces municipalités deviennent des proies faciles pour les promoteurs.

Si on voulait absolument participer à l'aventure éolienne pour les régions, de petits projets nécessitant moins de mise de fond, et où les municipalités auraient pu être en véritable partenariat avec les promoteurs auraient été préférables, ceci autant pour développer l'expertise provincialement que de permettre aux municipalités d'intégrer ce développement et en garder le contrôle à long terme, sans sacrifier les paysages, le potentiel récréotouristique et de villégiature, la qualité de vie des résidents, la valeur et le développement du territoire qui génère des taxes qui supportent les municipalités. Au lieu que les municipalités se contentent des miettes que sont les redevances, ces dernières auraient bénéficié de retombées significatives, leur donnant un levier de développement et de mise en valeur des autres ressources.

Si ce projet se réalise, pour ceux qui croient que la mainmise sur le territoire par les nouveaux propriétaires ne durera que 20 ans, je leur dis qu'ils sont bien naïfs ou inconscients. À l'échéance de ces 20 ans, la hausse des tarifs de nos comptes d'électricité leur permettra, avec un faible investissement, de remplacer quelques composantes désuètes ou usées et de continuer de dégager d'énormes bénéfices étant donné que les coûts de construction seront amortis depuis longtemps.

Qui plus est, la valeur du dollar canadien augmentant sans cesse par rapport à l'euro, lorsque les bénéfices en dollar canadiens seront acheminés vers l'Europe, ils représenteront des gains très appréciables et non prévus au départ par les promoteurs.

Si ce projet se réalise, je crois que pour l'instant, la seule municipalité qui semble sortir gagnante de cette tragédie serait sans doute St-Philémon. Avec la dernière version du projet, il ne reste que quelques éoliennes situées à la limite de leur territoire qu'ils auront finalement réussi à protéger. Par le biais des redevances versées à la CADMS et principalement reliés à la présence d'éoliennes sur le territoire des autres municipalités, St-Philémon pourra continuer de mettre en valeur son territoire. De plus, un projet communautaire retenu sur son territoire lors du dernier appel d'offres d'Hydro-Québec, va leur rapporter de très intéressantes redevances l'électricité sur ces projets étant vendue autour de 12,5c/kWh comparativement à 8.5c pour le projet du parc du Massif du sud.

Lors des audiences du BAPE, les interventions du préfet de la MRC de Bellechasse en faveur du parc éolien quant à une utilisation multiressource du parc du Massif du Sud me laissaient perplexe. Cependant, en voyant la dernière version de la localisation des éoliennes (addenda 10) j'ai compris qu'on est prêt à sacrifier la partie du parc du côté de la MRC des Etchemins pour

générer des redevances permettant le développement et la mise en valeur de la partie protégée de la MRC de Bellechasse.

Études d'impact

Il est aberrant que la responsabilité des études d'impact relève du promoteur qui paye un consultant pour prouver le bien fondé et le peu d'impact de son projet (juge et parti). En effet, il conviendrait qu'une entité totalement indépendante étudie, sur une période d'au moins trois ans, les impacts réels en recueillant toutes les données nécessaires pour vraiment identifier les impacts à court, moyen et long termes de tels projets.

Dans l'étude d'impact du projet éolien du Massif du sud, on sent l'urgence de bâcler le travail pour respecter l'échéancier. La plupart des organismes gouvernementaux impliqués ont reconnu que les données étaient insuffisantes et qu'il faudrait étudier davantage pour avoir le vrai portrait de la situation, surtout en ce qui concerne la faune, que ce soit l'orignal, la grive de Bicknell ou d'autres.

Dans le cadre des audiences du BAPE, on a pu constater que l'étude d'impact est basée sur des normes générales, des mesures approximatives et des exercices où les experts engagés doivent justifier l'injustifiable par quelques mesures d'atténuation. En effet, très peu de mesures environnementales ont été recueillies sur le terrain, sauf en ce qui concerne la faisabilité et la rentabilité du projet. De plus, les impacts sont calculés en se référant à une zone d'étude de quatre à cinq fois plus grande que la zone où les travaux sont prévus.

On évalue les impacts simplement en comparant la superficie des travaux à la superficie de la zone d'étude, sans tenir compte de la localisation de ces travaux, soit les crêtes des montagnes. Les crêtes des montagnes sont à la base du cycle de l'eau et ont une importance capitale dans la régulation du débit et de la température de l'eau.

Dû à leur situation en altitude, les crêtes de montagnes ont un climat beaucoup plus froid et une saison de végétation plus courte que les basses terres environnantes. Recouvertes d'une végétation résineuse dense et souvent d'un épais tapis de sphaigne ou de mousse, le dégel printanier y est tardif et le gel y est hâtif.

Situées dans ou près des zones de condensation, ces crêtes, de par la végétation qui les recouvrent, sont comme des éponges relâchant progressivement et constamment une eau froide assurant le contrôle du débit et de la température de l'eau des cours d'eau tributaires des rivières. Plus on descend les rivières, plus on entre dans les zones urbanisées et d'agriculture dont l'apport en eau est souvent des sources de pollution et dont le ruissellement à découvert réchauffe l'eau des rivières. Ce réchauffement crée des conditions gagnantes pour les espèces comme le meunier (carpe) qui entre en compétition avec l'omble de fontaine en se nourrissant de ses œufs. Faute de pouvoir se reproduire, l'omble de fontaine est progressivement éliminé de ces sections de rivières situées en aval.

En enlevant la végétation et la couche végétale au sol, on expose le sol minéral des crêtes, ce qui amène une fonte rapide de la neige au printemps, un dégel et un réchauffement rapide des sols,

lesquels réchauffent l'eau de pluie qui y tombe. En tombant sur le sol minéral, les fortes pluies s'écoulent rapidement par les fossés et se chargent de sédiments qu'elles charrient vers les ruisseaux et jusqu'aux rivières.

Ainsi, les crêtes dénudées ne remplissent plus leur rôle de régulation du débit, de filtrage et de régulation de la température de l'eau. L'envergure de ce projet affectera à peu près toutes les crêtes des bassins des rivières La Blanche et Bœuf, tributaires de l'Etchemin (rivière à saumon), et l'impact sera tel que l'omble de fontaine disparaîtra de ces rivières.

Une source de financement qui ne tombera pas du ciel comme un chèque de b.s.

À l'automne 2010 j'ai été invité à faire partie d'un groupe de chasseurs à l'original dans la réserve de Matane.

Quoique je le savais déjà, j'ai réalisé une fois de plus les avantages de gérer toutes les ressources d'un territoire. Notre excursion de chasse durait quatre jours et nous étions le 12e groupe de chasseurs dans la zone 1, qui couvre environ une dizaine de km². À raison de 6 chasseurs par groupe, les douze groupes de chasseurs ont rapporté autour de 90 000 \$ à la réserve pour cette seule zone. Notons qu'il y a près d'une quarantaine de zones de chasse dans cette réserve. Le succès de chasse dans le parc du Massif du Sud, sans être comparable à la réserve de Matane, est très élevé et la plupart des chasseurs qui y récoltent les bêtes ne versent ni taxes, ni redevances aux municipalités, n'étant simplement que des preneurs respectant la loi du premier arrivé premier servi, ce qui, lorsque la compétition est forte, engendre toutes sortes de conflits et du braconnage.

En gérant cette ressource sur le territoire du parc, les municipalités pourraient en retirer suffisamment de revenus pour son entretien et sa mise en valeur. Si le projet de SLE se réalisait, l'habitat d'hiver de l'original, qui est principalement la sapinière, serait tellement morcelé que même plusieurs années après ce grand chantier, les quelques originaux résiduels seraient des migrants en quête d'un meilleur habitat.

Mon projet, mes rêves

J'avais à peu près 12 ans quand j'ai accompagné mon père pour la première fois à l'autre bout du lot de la résidence familiale, dans le rang 12 à St-Luc de Bellechasse.

Je me souviens que rendus sur la montagne, mon père m'avait fait monter sur une grosse roche pour admirer le paysage. Il m'avait dit, tu vois la montagne là-bas, c'est le Mont Bonnet et les montagnes que tu vois très loin au fond, sont aux USA.

Plus tard, chaque fois que je passais par là, j'en profitais pour admirer le paysage de ce point de vue unique, me disant que si j'en avais la chance et lorsque j'en aurais les moyens, je construirais un chalet dans cet environnement unique.

En étudiant les sciences naturelles, j'ai appris comment s'étaient formés ces montagnes et que la grosse roche perchée sur le bord de la montagne était un bloc erratique, arraché à la montagne par le glacier et déposée là lors de la fonte de la dernière glaciation.

Après avoir travaillé pendant une trentaine d'années et acquis des terrains où j'ai pratiqué une foresterie écosystémique, c'est en 2005 que j'ai décidé de bâtir des chalets dans les plus beaux sites pour faire de l'écotourisme. Ayant coupé et fait scier une quantité suffisante de bois pour la construction de 2 chalets, j'ai bâti un entrepôt pour le protéger. En 2006 et 2007 et 2008, j'ai poussé 1,6 km de chemin pour atteindre le site. C'est pendant l'été 2008 que j'ai fait faire le gravelage, l'arpentage, les sondages, tests de sol, etc. pour entreprendre la construction d'un premier chalet. Le 5 août 2008, j'ai eu mon permis de construire, valide pour un an, de la Municipalité de St-Luc. Après avoir déboisé le site, lorsque le contracteur en fondation est venu faire l'excavation des travaux, il m'a dit que le chemin était fraîchement gravelé, je serais mieux d'attendre que le sol soit gelé pour ne pas briser le chemin. Ayant convenu du prix pour éviter toute mésentente lors des travaux, j'ai signé un contrat et versé un acompte.

Ma surprise fut grande lorsque le 5 décembre 2008, après que j'ai eu dépensé d'importantes sommes d'argent pour ce projet (plus de 100 000\$), l'inspecteur municipal m'envoie, sans aucun préavis, une lettre m'informant que mon permis m'était retiré faute d'avoir commencé les travaux.

Par la suite, après m'être informé, j'ai su que c'était la première fois que la municipalité appliquait un tel règlement. La municipalité m'a informé par la suite que je pouvais demander un nouveau permis sous condition d'accepter la présence d'éoliennes au voisinage de mon chalet (250 mètres) en renonçant à tout recours contre le promoteur éolien.

Non mais quelle infamie ! Après avoir payé des taxes pendant plus de 25 ans, moi un citoyen originaire de St-Luc voulant développer quelque chose pour amener du tourisme dans la paroisse où je voulais revenir finir mes jours, j'étais traité comme un indésirable sur la terre qui m'a vu naître.

Obnubilé par les profits à court terme et quelques maigres redevances, on était prêt à sacrifier la ressource, à la base même du développement durable de la région, et la qualité de vie de ceux qui y habitent.

Imaginez faire la promotion pour attirer les touristes européens en misant sur la beauté du paysage, la quiétude, la vue imprenable du site en ayant un monstre bruyant au dessus de la tête. Aujourd'hui, si vous survolez le site de mon projet, vous verrez une fondation de béton avec des tas d'agrégats et une fosse septique qui attendent là depuis 2008.

Si vous survolez ce site, vous y verrez aussi que l'original y abonde et ce, surtout en période hivernale où il trouve nourriture et abri dans la sapinière des hauts versants et sommets des montagnes, qui sont à l'original ce que la cédrière est au chevreuil. C'est cet habitat si propice à l'original qui serait morcelé par des kilomètres de routes industrielles qui détruiraient les conditions qui font que l'original y réside, la principale condition étant la présence d'importantes superficies boisées d'un seul tenant.

Si vous y passez la nuit, vous y constaterez que sur le versant sud du massif, nous bénéficions d'un ciel noir où, par une nuit sans lune, vous verriez une multitude d'étoiles car la lumière des villes (Québec, Lévis), frappe du côté nord mais n'atteint pas ce paradis perdu. Si vous désirez venir y passer une semaine, vous pourrez pêcher l'omble de fontaine sur un lac gelé ou en été, dans les rivières Blanche et Bœuf où foisonne, pour l'instant, cette espèce. En empruntant les sentiers discrets que j'ai aménagés pour l'observation, vous y découvrirez nombre d'espèces de la faune terrestre (lynx, pékan, martre, etc.) dont vous pourrez interpréter les empreintes de pas dans la neige, ou si vous êtes chanceux, les voir au détour d'un sentier. Vous pourrez aussi identifier une abondante faune ailée.

Lorsque vous redescendrez de la montagne, vous passerez nous voir pour un souper de cabane à sucre. À partir de la cabane à sucre, vous aurez accès à la cédrière où certains arbres ont plusieurs centaines d'années et atteignent plus de 1,5 mètre de diamètre pour 5 mètres de circonférence. Nous vous demandons de rester dans les sentiers prévus à cette fin, pour ne pas déranger les cerfs de Virginie dans leur habitat hivernal.

Si vous désirez faire du traîneau à chien, c'est possible car depuis que les internationaux de traîneaux à chien se tiennent à St-Juste de Bretenière (paroisse voisine), plusieurs attelages et moniteurs sont disponibles pour vous initier à ce sport d'aventure. De plus, pour les plus téméraires, vous pourrez participer à un camp de survie en dormant à la belle étoile où vous percevrez les activités nocturnes de la nature par le hurlement du coyote, le hullement du hibou.

Je pourrais continuer en vous disant que ce que vous apprécierez le plus et qui vous donnera le goût de revenir, c'est avant tout l'accueil, la chaleur des gens de chez nous, qui sont restés vrais, qui ont su protéger leur intégrité et celle de leur environnement pour vous le faire partager.

Quel beau rêve me direz-vous. Pourtant, ce rêve, c'est celui que la clientèle touristique internationale recherche et est prête à payer le prix fort. En venant vivre une expérience qui leur laissera un souvenir intarissable et dont, par la suite, ils feront l'éloge et la promotion auprès des leurs, ils créeront un engouement qui fera boule de neige.

Un héritage, un patrimoine, une fierté pour les générations futures

Nos grands-parents et nos parents furent les premiers arrivants sur ce territoire, se battant pour défricher les terres et y pratiquer une agriculture de survivance pour élever leurs familles, c'est-à-dire nous, qui sommes nés au cœur du Massif du Sud. Nous sommes profondément attachés, enracinés à cet environnement dont nous connaissons toutes les richesses (l'eau, la faune, les paysages, la quiétude) et nous voulons transmettre cet héritage, ce patrimoine unique à nos descendants qui en deviendront les gardiens et protecteur pour les générations futures.

La plupart d'entre nous avons dû nous exiler pour étudier, pour travailler, voir le monde, prendre de la distance, voir autre chose, pour être mieux à même d'apprécier la valeur de ce milieu. Cependant, nos racines sont restées où nous sommes nés et pour plusieurs, l'âge d'une retraite bien méritée approchant, nous voudrions revenir finir des jours paisibles dans cet environnement.

Comme le disait si bien dans sa demande d'audience Johanne Labbé de St-Magloire, nous avons transmis à nos enfants cet amour de la nature, ce contact privilégié avec le territoire qui est notre habitat, comme celui de tout ce qui y vit.

Mais comment expliquer à nos enfants que nous, descendants des premiers arrivants sur ces territoires, soyons moins considérés que les autochtones dans de semblables situations. Quelle justification, quel espoir, quelle motivation peut-on leur donner pour qu'ils croient qu'il est encore possible au Québec d'être maîtres chez nous en développant nos ressources dans le respect des valeurs qui sont les nôtres, sans avoir à mendier une maigre pitance à des compagnies étrangères auxquelles nous avons cédé le territoire pour des peanuts, et pour qui le territoire ne sera qu'un parc industriel et les villages, des zones de services pour les accommoder.

Qui peut dire de quoi l'avenir sera fait me direz-vous ? Il est vrai que nous ne pouvons pas tout prédire. Cependant, il suffit de comprendre pourquoi une chose est ce qu'elle est pour voir ce qu'elle deviendra si les conditions changent.

Dans l'éventualité de la réalisation du projet de SLE, les attributs naturels du parc du Massif du Sud, soit ceux d'une nature sauvage qui attire les touristes et villégiateurs, n'existeraient plus et le mouvement s'inversera. Les villégiateurs perdant la beauté sauvage des paysages, la quiétude des lieux, la richesse de la biodiversité, vendront leur propriété en deçà de la valeur d'évaluation et ils se dirigeront vers les municipalités qui auront su protéger leur territoire et dont la rareté en fera grimper la valeur.

Les massifs montagneux des Appalaches comparables à ceux du parc se retrouvent en Gaspésie et dans la région du Mont Mégantic. Dans un contexte où le prix de l'essence augmente constamment, ce qui fait l'unicité du parc du Massif du Sud, ce sont ses attributs naturels mais aussi et surtout sa proximité avec des populations importantes (un million d'habitant dans un rayon de 100 km).

Si les municipalités croient qu'elles sont dévitalisées aujourd'hui, je doute qu'elles survivent si ce projet se réalise dans sa forme actuelle. On a qu'à regarder l'âge moyen de la population des villages pour comprendre l'importance de préserver et développer le tourisme et la villégiature. En considérant les payeurs de taxes de ces municipalités, on constate que la majeure partie des taxes sont payées par des non résidents.

En conclusion, si ce projet se réalise, il ne laissera que des dettes, un territoire dévasté, un déchirement social profond, des citoyens abandonnés par les municipalités auxquelles ils payent des taxes, subissant les inconvénients d'une réglementation faite pour optimiser les profits du projet sans tenir compte du tort fait à ces derniers.

Ces citoyens laissés seuls à eux-mêmes à se battre contre ces abus de leurs semblables et d'une multinationale qui, grâce l'argent de leurs taxes et impôts, a les moyens de faire taire les récalcitrants, qui refusent de rejoindre les rangs. Non mais pourquoi ces citoyens n'acceptent-ils pas de n'être que des esclaves économiques, des colonisés, qui devraient mendier les quelques miettes qui tombent d'un table richement garnie et dont ils font les frais.